



A RETOURNER A LA MAIRIE
avant le 15 juillet 2019

GARDERIE 2019-2020 - FICHE D'INSCRIPTION

Inscription à compter du :

NOM	Prénom	Date de naissance	Classe

I FREQUENTATION

Pour la meilleure organisation du service d'accueil, nous vous remercions de bien vouloir sélectionner la période de fréquentation de votre ou de (vos) enfant(s) :

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Matin				
Soir				

- Prix de la séance du matin : 1.40 €
- Prix de la séance du soir : 1.60 €
- Séance exceptionnelle : 5 €

Répondant à l'un des 2 critères suivants : cas de force majeure ou une séance occasionnelle prévue (garderie informée à l'avance)

II RESPONSABLES du ou des enfants

MERE :

NOM : **Prénom** :

Situation de famille : Célibataire Mariée Séparée Divorcée Veuve Concubine

Adresse précise :

Tél Domicile..... Portable : Tél Travail

Mail :

PERE :

NOM : **Prénom** :

Situation de famille : Célibataire Marié Séparé Divorcé Veuf Concubin

Adresse précise :

Tél Domicile..... Portable : Tél Travail

Mail :

III ARRIVEE ET SORTIE DES ENFANTS DE LA GARDERIE

Bien que la législation prévoit qu'un enfant de l'école élémentaire puisse quitter seul l'école, souhaitez-vous que votre ou vos enfants ne puissent repartir de la garderie qu'accompagné par vous-même ou par des personnes autorisées ?

OUI NON

Si OUI :

Personnes autorisées à prendre l'enfant ou les enfants à la garderie :

NOM : Prénom :
Adresse : ☎

NOM : Prénom :
Adresse : ☎

NOM : Prénom :
Adresse : ☎

Nous vous rappelons qu'un enfant âgé de moins de 6 ans (maternelle) ne peut pas quitter seul la garderie.

IV CAS D'URGENCE

MEDECIN à appeler: ☎

Problèmes médicaux à signaler :

Allergies Alimentaires éventuelles :

Les horaires de la garderie doivent être respectés par la famille.

En dernier recours, si aucune des personnes autorisées n'a pu être contactée, l'animatrice de la garderie prendra contact avec la Gendarmerie pour rechercher les parents et faire assurer la garde des enfants.

J'autorise toute personne responsable à prendre les mesures qu'elle jugerait utiles en cas d'accident nécessitant une hospitalisation. L'enfant sera alors conduit au service des urgences du Groupe hospitalier Nord Vienne, par les pompiers.

Je déclare avoir lu et approuvé le règlement de la garderie péri scolaire

A , le.....

Signature des Parents